Centre de santé et de services sociaux
du Val-Saint-François

ORDONNANCE COLLECTIVE	Administrer une solution électrolytique (Gastrolyte[MD]) lors d'épisodes de selles diarrhéiques	OCM-14
Référence à un protocole : ☐ **oui** ☒ **non** **Titre ou numéro :**	**Date de mise en vigueur :** 2009	**Date de révision :** 2012

Professionnelles habilitées à exécuter l'ordonnance :
Infirmières habilitées qui possèdent la formation, les connaissances et les compétences nécessaires.

Secteur(s) d'activités(s) visé(s) :

CLSC : ☒ Richmond ☒ Valcourt ☒ Windsor

Hébergement : ☒ Richmond ☒ Valcourt ☒ Windsor ☒ Urgence Windsor

Groupe de personnes visées ou la situation clinique visée :

Adultes présentant des selles diarrhéiques pour plus de 24 heures.

Activités réservées s'adressant aux infirmières :

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance;
- Administrer et ajuster des médicaments ou autres substances.

CONTEXTE :

Le champ de pratique de l'infirmière auxiliaire lui permet de contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, à prodiguer des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs.

Dans le cadre de sa contribution à l'évaluation de l'état de santé de la personne et à la réalisation du plan de soins, l'infirmière auxiliaire ne peut exercer cette activité en pleine et entière autonomie. Elle doit agir en collaboration avec l'infirmière.

L'infirmière auxiliaire peut procéder à la collecte d'informations, communiquer ses observations verbalement ou par écrit et remplir toutes les autres fonctions que lui confie l'infirmière.

Indication et condition d'initiation

- Selles liquides et fréquentes, pouvant être accompagnées de nausées et vomissements.

Intention thérapeutique

- Éviter la déshydratation en remplaçant la perte de liquides et électrolytes.

Contre-indications

Intolérance, allergie à l'une des composantes.

Limites / référence au médecin

Référer au médecin si :

- Les symptômes persistent plus de 48 à 72 heures;
- Présence de sang dans les vomissements ou les selles; fièvre;
- Signes et symptômes de déshydratation, tels :
    - sécheresse de la muqueuse buccale;
    - peau sèche, présence d'un « pli cutané » persistant;
    - diminution du volume des urines;
    - chute de poids;
    - chute de T.A., tachycardie;
    - absence de larmes chez l'enfant;
    - altération de l'état général

Directives

- Identifier la cause, si possible : alimentation, infection, etc.;
- Surveiller et noter la température et les excrétas : urine, selles, vomissements à l'aide de tableau quantifiant les ingestas et excrétas.
- Administrer une solution électrolytique telle gastrolyte[MD] :
    - dissoudre un sachet dans 200 ml (7oz) d'eau : 5 sachets par litre;
    - donner en petites quantités à la fois, une à 3oz, toutes les 15 à 30 minutes; augmenter lentement la quantité si l'usager ne le vomit pas, selon les besoins;
    - conserver une heure à la température de la pièce, 24 heures au réfrigérateur;
    - diète liquide si vomissements.
- Éviter la propagation en instaurant les mesures de contrôle des infections si requis : lavage des mains, isolement, non-partage des articles, des ustensiles, etc.

Directives pour la reprise de l'alimentation

- Après l'arrêt des vomissements et la reprise de l'hydratation, reprise progressive de la diète habituelle :
    - des petits repas fréquents, faciles à digérer;
    - aliments les mieux tolérés en général : riz, blé, pommes de terre, pain, céréales, viandes maigres, yogourt, fruits, légumes;
    - éviter les aliments à haute teneur en sucres simples, les boissons sucrées, les boissons gazeuses, la friture;
    - éviter de prolonger le jeûne.

Sources

- CSSS du Val-Saint-François, Actes médicaux délégués et protocoles, septembre 2002.
- CSSS La Petite Patrie, Ordonnances collectives et règles de soins, Décembre 2003.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Rédigé par : Marielle Lehoux-Brisson	Septembre 2008
Directrice des soins infirmiers	Date
Personnes consultées : Joanne Roy	Septembre 2008
Conseillère clinique, services de santé courants Daniel Boislard	Date Automne 2008
Chef d'administration de programmes services généraux Dre Carine Paquet	Date Novembre 2008
Médecin, services généraux	Date
	Date
	Date

INSTANCES CONSULTÉES

☒ **CECII**	☐ **CMDP**	☒ **Comité exécutif du CMDP**
☒ **CIIA**	☒ **DSP**	

PROCESSUS D'APPROBATION

Approuvé par :	
Président du CMDP	Date
Directrice des soins infirmiers	Date